

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de la signature officielle de la charte de parrainage entre la ville d'Haubourdin et le 40ème régiment d'artillerie de Suippes, qui sera suivi d'un défilé rue Sadi Carnot, en présence de la Musique de l'Infanterie de Lille ;

Considérant qu'en raison de ce défilé, il appartient à l'Autorité Municipale de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la commodité et la sécurité à l'intérieur de l'agglomération ;

Circulation et stationnement.
n° 8.3.072/2018

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le mercredi 18 avril 2018, de 18h à 20h, la circulation de tout véhicule sera interdite rue Sadi Carnot (de la rue Pasteur au Pont Carnot), rue Vanderhaghen (du Pont Carnot à la rue Florimond Crépin) et rue du Maréchal Leclerc (de la place de la Bascule à la rue Sadi Carnot).

ARTICLE 2 : Le mercredi 18 avril 2018, de 14h à 20h, le stationnement de tout véhicule sera interdit rue Sadi Carnot (depuis la rue Florimond Crépin jusque la rue Pasteur), rue du Maréchal Leclerc (de la place de la Bascule à la rue Sadi Carnot) et rue Florimond Crépin (de la rue Vanderhaghen à la rue Fidèle Lhermitte).

Le stationnement de tout véhicule sera également interdit sur les parkings situés près du commissariat et coté rue Pasteur près de la salle des Aînés. Dix places de stationnement seront réservées sur le parking situé à l'arrière de la mairie.

ARTICLE 3 : Tout stationnement contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant. Toute infraction à cet arrêté pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 : L'ensemble de ces prescriptions seront matérialisées sur les lieux (panneaux de signalisation, présignalisation des déviations avec barrières).

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

Monsieur le Chef de Service de Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 28 mars 2018



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué


Jean-Luc LESAFFRE